****

**PROJET DE**

**PROGRAMME D'ACTION DE L'OCI**

**POUR LE DEVELOPPEMENT DU RIZ**

1. **INTRODUCTION**

Le riz est une culture importante en termes de terres cultivées, de production, d’approvisionnement alimentaire et de commerce. C'est la deuxième culture céréalière la plus cultivée et la première source de nourriture pour environ trois milliards de personnes dans le monde[[1]](#footnote-1). Le riz est l'une des trois principales cultures de base (en plus du blé et du maïs) qui fournit plus de la moitié des calories consommées par l'ensemble de la population humaine. Selon les estimations de la FAO, la production mondiale de riz serait répartie sur 117 pays et estimée à 770 millions de tonnes pour 2017. Il existe plus de 144 millions d'exploitations rizicoles dans le monde, sur une superficie récoltée d'environ 167 millions d'hectares.

1. **ETAT DES LIEUX**
2. ***Production***

Le riz est l'une des principales cultures de base cultivées dans la majorité (43) des pays membres de l'OCI, avec une superficie totale cultuvée d'environ 43 millions d'hectares. Selon les dernières estimations de la FAO (Figure 1), la production de riz paddy dans les pays de l'OCI aurait été de 179 millions de tonnes en 2017, contre 116 millions de tonnes en 2000. Parallèlement, la superficie totale consacrée à la culture du riz a également augmenté de 32 millions d'hectares en 2000 à 43 millions d'hectares en 2017. En tant que groupe, les pays de l'OCI ont représenté 23% de la production totale de riz dans le monde et 26% de la superficie totale récoltée pour le riz en 2017.

Au niveau des pays individuels, la production de riz est restée très concentrée dans quelques pays de l'OCI (Figure 2). En 2017, les 10 plus grands producteurs représentaient environ 95% de la production totale de riz de l’espace de l'OCI. Parmi ces pays, l'Indonésie représentait à elle seule 46% de la production totale de l'OCI, suivie du Bangladesh (27%) et du Pakistan (6%). Au niveau mondial, cinq membres de l'OCI ont été classés parmi les 20 premiers producteurs de riz au monde: l’Indonésie (3ème), le Bangladesh (4ème), le Pakistan (13ème), l’Égypte (14ème) et le Nigéria (16ème).

La production de riz est dominée par les petits agriculteurs des principaux pays membres de l'OCI producteurs de riz et d'ailleurs. En Indonésie, le plus grand pays producteur de riz au niveau de l'OCI, environ 90% de la production de riz provient des petits agriculteurs, chacun détenant une superficie moyenne de moins de 0,8 hectare[[2]](#footnote-2). Au fil des ans, le gouvernement indonésien a pris des mesures telles que l’octroi de subventions pour les engrais, les semences et les machines; les et investissement dans les infrastructures rizicoles (notamment l'irrigation) pour atteindre l'autosuffisance en riz[[3]](#footnote-3). Dans le cas du Bangladesh, l'autosuffisance en riz est un élément important du Plan de développement national depuis 1999. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a utilisé plusieurs mesures, notamment des investissements dans les infrastructures d'irrigation, l'octroi de crédits subventionnés et la distribution de variétés de riz améliorées[[4]](#footnote-4). De même, la Turquie, dans le cadre du Projet agricole national, a introduit un schéma d'incitation spécial pour les agriculteurs à cultiver du riz de haute qualité dans les 76 bassins agricoles désignés

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Figure 1: Production et zones rizicoles (rhs)** |  | **Figure 2: 10 principaux pays membres de l'OCI producteurs de riz, 2017** |

**Source: Base de données en ligne de FAOSTAT**

1. ***Consommation***

La nourriture est la principale méthode d'utilisation du riz dans les pays de l'OCI et ailleurs. Comme le montre la figure 3, 90 millions de tonnes de riz ont été consommées comme aliments, alors que seulement quatre millions de tonnes ont servi à   l'alimentation des animaux dans les pays de l'OCI. La part relative des denrées alimentaires et des aliments pour animaux dans la production totale de riz dans les pays de l'OCI est respectivement de 52% et 2%. La composante alimentaire est légèrement plus élevée dans les pays de l'OCI par rapport aux pays non-membres de l'OCI, où 50% de la production de riz est utilisée pour la consommation alimentaire.

Selon la Stratégie régionale du riz de la FAO pour une sécurité alimentaire durable en Asie et dans le Pacifique, diverses perspectives pour 2030 indiquent que la demande mondiale en riz devrait se situer entre 503 et 544 millions de tonnes métriques. Cela équivaut à un taux de croissance moyen d'environ 1% par an par rapport à une consommation totale de 439 millions de tonnes en 2010. Cette croissance de la demande est principalement motivée par la croissance démographique, bien que l'évolution des modes de consommation ait également une influence. La consommation de riz asiatique devrait représenter près des deux tiers de cette augmentation totale de la demande d’ici 2030. La demande supplémentaire proviendra des marchés d’exportation et l’augmentation projetée des exportations asiatiques en 2022 par rapport à 2013 se situe entre 5-7 millions de tonnes, avec des importations supplémentaires de 2 à 3 millions de tonnes en Afrique. Globalement, le commerce mondial du riz pour les perspectives à l'horizon 2022 est d'environ 46 millions de tonnes, ce qui représente une expansion de 8 à 9 millions de tonnes par rapport aux prévisions pour 2013.

En termes absolus, la plus grande quantité de riz sert à l’alimentation en Indonésie, suivie du Bangladesh, du Nigéria, de l’Égypte et de la Malaisie (figure 4). La part relative de la consommation humaine et de l’alimentation des animaux dans la production totale varie considérablement entre les principaux producteurs et consommateurs de riz dans les pays de l'OCI. En général, plus de la moitié de la production totale de riz est consommée comme aliment dans 13 pays de l'OCI. Parmi ces pays (figure 4), la plus grande part de la production de riz était consommée à des fins alimentaires en Iran (97%), suivie par le Nigéria (81%), la Côte d’Ivoire (73%) et la Guinée (58%). D'autre part, une fois encore, l'Indonésie est le premier pays de l'OCI en ce qui concerne l'utilisation du riz dans l'alimentation du bétail, suivie du Bangladesh et de l'Iran. Néanmoins, la composante alimentaire est comparativement négligeable dans les pays de l'OCI.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Figure 3: Utilisation du Riz (million tonnes), 2013** |  | **Figure 4: Principaux pays membres de l'OCI consommateurs de riz, 2013** |

**Source: Base de données en ligne de FAOSTAT**

1. ***Commerce***

Le commerce mondial du riz a été estimé à 48,1 milliards de dollars des Etats Unis en 2017, dont 24,3 milliards en exportations et 23,8 milliards en importations. L'Inde, deuxième producteur mondial de riz paddy, représentait 29% des exportations mondiales, suivi de la Thaïlande (21,2%). En revanche, la Chine, premier producteur de riz paddy, représentait la plus grande part (7,7%) des importations mondiales de riz, suivie de l’Iran (5,1%), du Bénin (4,5%) et de l’Arabie saoudite. Les pays de l'OCI, en tant que groupe, jouent un rôle important dans le commerce mondial du riz. En 2017, avec une valeur totale de 14,0 milliards de dollars des Etats Unis, ces pays ont représenté plus du quart (29,0%) du commerce mondial du riz (figure 6). En tant que groupe, cependant, les pays membres de l'OCI sont des importateurs nets de riz avec 11,2 milliards de dollars des Etats Unis d'importations et seulement 2,8 milliards d'exportations. La part relative des pays de l'OCI dans les exportations et les importations mondiales de riz a été estimée à 11,4% et 47,1%, respectivement (figure 6).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Figure 5: Commerce du riz (en milliards de dollars US), 2017** |  | **Figure 6: Parts du commerce mondial du riz, 2017** |

**Source: UN COMTRADE et statistiques ITC**

Les exportations de riz de l'OCI sont fortement concentrées dans quelques pays où seuls quatre membres représentaient plus de 92% des exportations totales de riz en 2017. Le Pakistan était le principal exportateur de riz avec une valeur d'exportation de 1,7 milliard de dollars des Etats Unis, ce qui représentait 63% des exportations totales de riz de l'OCI en 2017 (figure 7). Entre autres, le Niger était le deuxième plus grand exportateur de riz, avec 11,7% des exportations totales de riz de l'OCI, suivi des Émirats Arabes Unis (10,6%) et de la Guyane (6,8%). Il convient de mentionner que l’Etat des EAU est le plus grand réexportateur de riz au monde, avec environ 81% des réexportations mondiales de riz [[5]](#footnote-5). En ce qui concerne les importations de riz, les 10 principaux importateurs représentaient plus des deux tiers (67%) des importations de riz de l'OCI en 2017. Comme le montre le graphique 7, l'Iran était le premier importateur de riz, soit 11% des importations totales de riz de l'OCI, suivi du Bénin (10%), de l’Arabie Saoudite (9%) et du Bangladesh (7%). Malgré l'augmentation de la population, les efforts et la stratégie de sécurité alimentaire du Bangladesh ont réussi à faire passer la production de riz de l'autosuffisance à l'exportation. Le Bangladesh a produit un record de 37,2 millions de tonnes de riz au cours de l'exercice 2019. Le Bangladesh a exporté plus de 22400 tonnes de riz pour une valeur de 17,7 millions de dollars des E-U. au cours du dernier exercice (exercice 2018-2019), dont 100% de riz parfumé. Cela dépasse le double de l’exportation au cour de l'exercice 2018, qui représentait 11 000 tonnes d’une valeur de 7,13 millions de dollars des E-U. selon l'Association des Exportateurs du riz de Bangladesh (BREA) et le Bureau de promotion des exportations (EPB). Selon le Ministère de l'Agriculture, le pays a désormais la capacité d'exporter au moins 1,0 million de tonnes de riz suite à une production nationale élevée ainsi que 1,5 million de tonnes de stockage public.

**Figure7: Principaux Etats membres de l’OCI importateurs et exportateurs (lhs) de riz, 2017**

Source: UN COMTRADE et statistiques ITC

1. **DEFIS ET OPPORTUNITES**
2. ***Problèmes majeurs***

Le riz étant un produit stratégique, la croissance économique et la stabilité politique dépendent d'une production et d'un approvisionnement adéquats, abordables et stables de cette culture. Les problèmes communs identifiés dans le secteur du riz dans de nombreux États membres de l'OCI, qu'il convient de résoudre, comprennent:

* Nécessité de produire plus de riz pour répondre à la demande croissante due à la croissance démographique ;
* Un faible accès aux variétés de semences améliorées ;
* Un manque de sensibilisation aux pratiques améliorées de culture du riz, en particulier pour prévenir l'apparition de risques accrus de parasites et de maladies et en ce qui concerne la manutention post-récolte afin de réduire les pertes ;
* Un manque de stratégies durables pour l'organisation des agriculteurs et la prestation de services ;
* Un manque d'investissement dans l'irrigation accrue pour réduire la vulnérabilité à la sécheresse ;
* un manque d'accès au crédit et aux capitaux d'investissement;
* Les insuffisances actuelles dans la commercialisation et la création de liens commerciaux le long des chaînes d'approvisionnement du riz;
* Une absence de normes de qualité harmonisées pour faciliter le commerce régional;
* Les incertitudes de la politique commerciale liées à l'utilisation périodique de restrictions à l'exportation et à l'importation

1. ***Opportunités***

Il existe plusieurs opportunités à considérer comme outils pour assurer la sécurité alimentaire

* Une dotation en ressources naturelles;
* Une demande croissante des consommateurs;
* L’atteinte de la sécurité alimentaire;
* L’introduction et le transfert des technologies, des équipements et des compétences agricoles modernes;
* L’augmentation des opportunités de travail salarié et indépendant pour la communauté rurale ;
* Renforcer la dimension scientifique et technologique pour accroître la productivité du riz ;
* Réduire les pertes après récolte grâce au traitement.

1. **OBJECTIFS ET CIBLES**

L'objectif général du Programme d'action de l'OCI pour le développement du riz est d'assurer l'autosuffisance en riz à moyen terme et d'exporter vers les marchés régionaux et internationaux à long terme. L’objectif principal de ce programme d’action est de donner une vision pour assurer le développement de ce produit stratégique en augmentant le niveau de production de riz, en garantissant l’accès à des variétés de semences améliorées, en faisant mieux connaître les pratiques améliorées de la riziculture, en élaborant des stratégies durables pour l’organisation et les services des agriculteurs. livraison, attirer les investissements dans l'augmentation de l'irrigation, fournir un accès au crédit et au capital d'investissement, éliminer les insuffisances en matière de marketing et de relations commerciales, créer des normes de qualité harmonisées, réduire les incertitudes des politiques liées à l'utilisation périodique de restrictions à l'exportation / l'importation.

1. ***Objectifs spécifiques***

* Répondre aux besoins nationaux croissants en riz;
* Réduire les importations de riz;
* Exporter le surplus de riz vers les marchés régionaux et internationaux.

1. ***Cibles***

•Augmenter la production de riz grâce à une utilisation rationnelle des ressources ;

•Améliorer la chaîne de valeur du riz et réduire les pertes post-récolte;

•Améliorer le bien-être et les moyens de subsistance des communautés rurales / petits exploitants;

•Améliorer la coopération régionale sur le riz ;

• Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

1. **REPONSES ET DOMAINES DE COOPERATION**

Les activités énumérées ci-dessous représentent ce qui est nécessaire aux niveaux local, national et de l'OCI pour augmenter la production de riz.

1. ***Niveaux local et communautaire***

* Améliorer la culture et la productivité du riz grâce à une utilisation rationnelle de l'eau, du sol, des semences à haut rendement et des techniques modernes;
* Améliorer l'accès aux matériels agricoles (semences, équipements, engrais, carburants, etc.), au crédit institutionnel et aux financements accordés aux agriculteurs pour augmenter la production et générer des revenus;
* Fournir aux agriculteurs des informations sur la production et les marchés grâce aux technologies modernes de l'information et de la communication;
* Créer des organisations / coopératives d’agriculteurs pour favoriser le développement local et des approches axées sur les communautés dans le domaine de la production de riz.

1. ***Niveau national***

* Créer le cadre juridique et institutionnel nécessaire pour une production de riz durable et accrue;
* Etablir un programme national de semences pour soutenir la production de riz;
* Améliorer les installations de stockage pour le traitement avant et après la récolte afin de préserver la qualité;
* Assurer une utilisation optimale des ressources naturelles du pays, en particulier en ce qui concerne l’eau et le sol, en étayant les analyses de laboratoire effectuées sur le sol, l’eau et les plantes;
* Investir dans les infrastructures rurales et la transformation industrielle intégrée, la valorisation de la marque et le conditionnement du riz pour la consommation et l'exportation aux niveaux local et régional;
* Mener des programmes de formation ciblés pour renforcer la capacité des agriculteurs à accéder et à utiliser efficacement les nouvelles technologies et informations pour la production de riz;
* Investir dans la R & D pour induire et soutenir des innovations technologiques à toutes les étapes de la chaîne de valeur du riz afin d'accroître la productivité, la qualité et la valeur nutritionnelle;
* Etablir un système d’assurance agricole pour réduire les risques de production et de marché des agriculteurs;
* Etablir des partenariats public-privé efficaces pour mobiliser les ressources nécessaires et soutenir le développement du secteur rizicole;
* Relier les agriculteurs aux marchés en fournissant des informations actualisées sur les prix et les marchés et en améliorant le réseau de transport.

1. ***Niveaux régional et intra-OIC***

* Organiser des stages de formations et des ateliers collaboratifs pour développer des technologies nouvelles / améliorées dans les activités de production, de post-récolte et de transformation du riz;
* Identifier les technologies améliorées de production / post-récolte disponibles dans l’espace de l'OCI en vue d'une éventuelle adoption dans les États membres se trouvant dans le besoin;
* Intensifier la coopération en matière de développement et de transfert de technologies de production et de transformation, et renforcer le développement, l'harmonisation et l'adoption des normes de qualité de l'OCI pour les produits à base de riz;
* Renforcer la coopération intra-OCI pour traiter les questions et problèmes affectant le commerce du riz entre les États membres de l'OCI;
* Promouvoir les échanges bilatéraux d'experts, le transfert de technologie, la formation et la vulgarisation visant à développer les compétences spécifiques des producteurs de riz dans les États membres de l'OCI;
* Promouvoir les investissements intra-OCI dans le développement du secteur du riz au sein des États membres de l'OCI.

1. **MECANISME DE MISE EN ŒUVRE**

La mise en œuvre du Programme d’action de l’OCI pour le développement du riz se fera par l’incorporation des objectifs convenus dans les stratégies nationales de développement du riz.

Des consultations plus larges avec les parties prenantes sont nécessaires pour élargir la vision de ce programme d'action. Afin d'accélérer la formulation et la mise en œuvre effective des projets dans le cadre du Programme d'action de l'OCI pour le développement du riz, un comité directeur composé des États membres de l'OCI intéressés par le développement de la chaîne de valeur du riz et des institutions compétentes de l'OCI, sera créé. Il est envisagé que le comité susmentionné se réunisse régulièrement dans le but de passer en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d’action de l’OCI, d’identifier les priorités et les nouvelles opportunités pour le développement du secteur rizicole, et d’approuver les projets. En outre, un comité de projet composé des porteurs de projets et des partenaires financiers sera également mis en place. La tâche principale du comité de projet consistera à surveiller et à assurer la mise en œuvre efficace des projets approuvés.

-------------------------

**CADRE EXECUTIF POUR LA MISE EN OEUVRE**

**DU PROGRAMME D'ACTION (5 ans)**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **No.** | **Objectif** | **Activité** | | **Calendrier** | | **Résultats attendus** |
| 1 | Augmenter la production de riz grâce à une utilisation rationnelle des ressources:   * - amélioration de la riziculture et de la productivité grâce à une utilisation rationnelle de l'eau, du sol, de semences à haut rendement et de techniques modernes | | 1. créer le cadre juridique et institutionnel nécessaire pour une production de riz durable et accrue; 2. établir un programme semencier national pour soutenir la production de riz. | |  | L'utilisation rationnelle des ressources impliquées dans la production de riz comportera des niveaux de rendement plus élevés affectant positivement la production de riz.  Elaboration de stratégies / documents réglementaires facilitant une production de riz durable et accrue.  Au niveau des pays - des programmes nationaux doivent être élaborés en coordination avec les institutions respectives de l'OCI pour un soutien permanent à la production de riz. |
| 2 | Améliorer la chaîne de valeur du riz et réduire les pertes après récolte:   * fournir aux agriculteurs des informations sur la production et les marchés grâce aux technologies modernes de l'information et de la communication | | 1. Améliorer les installations de stockage de traitement avant et après récolte pour une conservation de qualité ; 2. Identifier les technologies améliorées de production / après récolte disponibles dans la région de l'OCI en vue d'une éventuelle adoption dans les États membres dans le besoin ; 3. Relier les agriculteurs aux marchés en fournissant des informations actualisées sur les prix et les marchés et en améliorant le réseau de transport ; 4. Organiser des formations et des ateliers en collaboration pour développer des technologies nouvelles / améliorées dans les activités de production, de post-récolte et de transformation du riz. | |  | L’Association islamique de Transformation Alimentaire (IFPA) doit aider les pays membres à mettre au point des mécanismes efficaces d’installations avant et après récolte afin d’éviter les pertes de riz.  L'interaction avec les pays membres de l'OCI pour un meilleur partage des connaissances et des expériences dans les technologies avancées de production / post-récolte.  La sensibilisation des agriculteurs à la tarification et à l’environnement de marché dans la région de l’OCI, ainsi qu’à la coopération avec les entreprises de logistique et de transport.  Les protocoles d'accord comportant des centres d'excellence pour l'organisation de formations et d'ateliers dans les centres susmentionnés sur les technologies nouvelles / améliorées dans les activités de production, de post-récolte et de transformation du riz |
| 3 | Améliorer le bien-être et les moyens de subsistance des communautés rurales / petits exploitants:   * amélioration de l'accès aux matériels agricoles (semences, équipements, engrais, carburants, etc.), aux crédits institutionnels et aux financements accordés aux agriculteurs pour accroître leur production et générer des revenus | | 1. mener des programmes de formation ciblés pour renforcer la capacité des agriculteurs à accéder et à utiliser efficacement les nouvelles technologies et informations pour la production de riz; 2. créer des organisations / coopératives d'agriculteurs pour favoriser le développement local et des approches axées sur les communautés dans le domaine de la production de riz | |  | Renforcement des capacités des travailleurs sur le terrain pour une utilisation efficace des nouvelles technologies dans la production de riz.  Regrouper les agriculteurs dans un réseau d’organisations et / ou de coopératives d’agriculteurs en vue de l’élaboration et de la mise en œuvre d’approches novatrices en matière de production de riz |
| 4 | Améliorer la coopération régionale sur le riz:   * intensifier la coopération dans le développement et le transfert de technologies de production et de transformation, et renforcer le développement, l'harmonisation et l'adoption des normes de qualité de l'OCI pour les produits à base de riz | | 1. établir des partenariats public-privé efficaces pour mobiliser les ressources nécessaires et soutenir le développement du secteur rizicole | |  | Une interaction doit être établie entre les ménages d'agriculteurs et les autorités publiques pour soutenir le développement du secteur rizicole à travers un cadre réglementaire |
| 5 | Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle:   * renforcement de la coopération des parties prenantes, des instituts de recherche et des auditeurs des produits alimentaires afin de mieux contrôler la non-utilisation de substances génétiquement modifiées dans les produits | | 1. promouvoir les échanges bilatéraux d'experts, le transfert de technologie, la formation et la vulgarisation visant à développer les compétences spécifiques des producteurs de riz dans les États membres de l'OCI 2. assurer une utilisation optimale des ressources naturelles du pays, en particulier en ce qui concerne l'eau et le sol, en soutenant les analyses de laboratoire sur le sol, l'eau et les plantes | |  | Intensification des activités des centres d'excellence pour acquérir de l'expérience dans les domaines scientifique et technologique afin d'éviter les produits génétiquement modifiés et non nutritifs |
| 6 | Répondre aux besoins nationaux croissants en riz:   * obtention de la liste des besoins spécifiques en indicateurs qualitatifs sur le riz | | 1. investir dans la R & D pour inciter et soutenir les innovations technologiques à toutes les étapes de la chaîne de valeur du riz afin d'accroître la productivité, la qualité et la valeur nutritionnelle | |  | En raison de la nécessité de mettre à jour en permanence les technologies de R & D, une contribution permanente sera maintenue dans cette direction |
| 7 | Réduire les importations de riz:   * faciliter la production nationale de riz dans les pays membres de l'OCI | | 1. renforcement de la coopération intra-OCI dans la résolution des problèmes et des problèmes affectant le commerce du riz entre les États membres de l'OCI | |  | Afin de renforcer le réseau commercial de l'OCI et de soutenir le niveau de chiffre d'affaires de chaque pays de l'OCI, les États membres doivent renforcer la coopération et élaborer des outils communs facilitant le commerce intrarégional |
| 8 | Exporter le riz excédentaire vers les marchés régionaux et internationaux:   * renforcement de la coopération intra-OCI dans le traitement des questions et problèmes affectant le commerce du riz entre les États membres de l'OCI | | 1. investir dans les infrastructures rurales et la transformation industrielle intégrée, la valorisation de la marque et l'emballage du riz pour la consommation et l'exportation locales et régionales | |  | Afin de soutenir le développement économique des États membres de l'OCI et de résoudre les problèmes affectant le commerce, des instruments de coopération doivent être introduits et adoptés par chaque pays membre afin de faciliter l'exportation de riz excédentaire dans la région de l'OCI et au-delà |

1. <https://bit.ly/2Mqf5sm> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://bit.ly/2NXaf56> [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://bit.ly/2T3J77S> [↑](#footnote-ref-3)
4. <https://bit.ly/2MpAl1I> [↑](#footnote-ref-4)
5. <https://bit.ly/2T7AbhI> [↑](#footnote-ref-5)